

## **Compte rendu de la réunion de quartier n° 1 du 07/11/2018**

(Artisans, Papin, Romarin, Poquelin, rte Coulobres)

Une trentaine de présents.

- **Nuisances pizzeria « La galère de Steph »** suite au courrier de M. CATTE, 2 rue Poquelin.

M. le Maire informe les riverains présents que suite à ce courrier, il a convoqué M. SICRE gérant de la pizzeria. Il lui a donc été demandé de se mettre en conformité concernant les normes sécurité et incendies. M. SICRE s'est engagé à faire venir un bureau de contrôle et à fournir l'attestation à la Mairie.

M. SICRE s'est aussi engagé, sur demande du Maire, à stopper la restauration sur place et veiller à assurer la surveillance afin que cessent les mauvais stationnements et diverses incivilités qu'une certaine clientèle pouvait générer.

En ce qui concerne les mauvaises odeurs, M. SICRE avait déjà mis en place un système d'aspiration filtré qui convenait apparemment à son voisin. Il attend donc son retour afin de faire le nécessaire avec l'avis de M. CATTE.

Concernant la question posée : OUI M. SICRE a bien déposé une demande de permis en bon et due forme en mairie pour l'agrandissement de son commerce.

Les riverains présents ont remarqué une nette amélioration.

M. le Maire précise qu'il reste vigilant sur l'évolution de cette situation, mais qu'en tout état de cause il lui semblait que M. SICRE restait disposé à améliorer les choses en toute bonne foi.

- **Divers points soulevés par les riverains présents**

La haie à droite du stop de la route de l'étang donnant sur la route de Coulobres gêne la visibilité. M. le Maire précise qu'elle a déjà été taillée basse, mais que cela ne suffit peut-être pas et qu'il allait le mettre dans la liste des travaux à réaliser.

Le panneau « stationnement interdit » à la sortie de la rue Poquelin sur l'avenue Molière ne sert à rien et génère même de la confusion. Il faudrait l'enlever. Cela sera donc vérifié et le panneau retiré si nécessaire.

Il est précisé qu'aussi, dans la rue Poquelin, un véhicule est souvent garé pendant un long moment en double file. Cela sera vérifié et sanctionné si nécessaire. M. le Maire rappelle que malgré toute la vigilance il est impossible de surveiller tous les véhicules, dans tout le village, 24h sur 24h. Il y a toujours des irresponsables. Mais quand cela est constaté, c'est verbalisé.

Toujours dans la rue Poquelin les arbres n'ont pas été taillés. M. le Maire précise que maintenant, c'est le service des avant-monts qui s'occupe de cela. Le Lotissement des Romarins ayant été fait, il pensait que le reste aussi. Il missionnera la communauté de communes pour le faire à son prochain passage.

M. le Maire profite de cela pour rappeler qu'en ayant intégré la nouvelle communauté de communes des Avant-Monts, Abeilhan bénéficie d'un volant d'heures annuelles, affecté à l'entretien du village. (Éclairage public, chemins communaux, élagage, débroussaillage, balayeuse...). Ceci permettant de réaliser de grosses économies de fonctionnements. Cependant, après deux années d'utilisation de la balayeuse intercommunale, l'équipe municipale juge ce service inefficace et le supprimera en 2019 pour reporter le volant d'heure alloué sur d'autres services plus important pour la commune.

Il est relevé qu'il semblerait que du stationnement de covoiturage se fasse en haut de la rue des Romarins, route de Pouzolles. M. le Maire va vérifier.

#### - **Informations municipales**

M. le Maire revient sur les demandes faites lors de la réunion du 20/04/2018 et confirme qu'elles ont toutes été réalisées à l'exception d'un marquage au sol impasse du Carignan. Un oubli.

**Internet Très Haut Débit** : M. le Maire confirme que le déploiement de la fibre sur le village interviendra dès 2019 avec 529 prises et 333 prises en 2020. Déjà, les entreprises retenues pour les travaux ont commencé à demander les autorisations pour implanter les premiers coffrets de raccordements. Il félicite le département et son Président pour avoir tenu leurs engagements.

**École** : M. le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont revenus à 4 jours à la rentrée 2018 et qu'à ce titre, il n'y a plus de TAP, mais que des activités sont maintenues durant la garderie. Les études surveillées sont conservées, le tout restant toujours entièrement gratuit pour les Abeilhanais. Il informe aussi que, victime peut-être de son succès (tous les repas BIO à 20% et 1 repas BIO 100% tous les mardis), le service de cantine accueille depuis la rentrée 2018 plus de 100 élèves avec des pointes à 117 enfants sur 2 services. Cela devenait ingérable et les enfants ne bénéficiaient plus d'un accueil convenable. Avec les agents de la cantine et la municipalité, il a été décidé de transférer le service dans l'ancienne salle des fêtes pouvant accueillir 130 personnes. Durant les vacances d'octobre, tout a été mis en œuvre pour qu'à la rentrée les enfants intègrent leur nouvelle cantine. Ainsi, un seul service permet maintenant à tous les agents (6 en tout) de s'occuper des enfants de manière efficace, surtout pour la cinquantaine de tout petits qui nécessite une plus grande attention. M. le Maire précise que comme tous les ans en été, des travaux de rénovation des classes sont entrepris. Cette année, il a été fait appel à l'entreprise

abeilhanaise GDA Peinture de M. et Mme De Almeida qui ont réalisé un très bon travail et en sont félicités.

**Point sur les travaux effectués sur le village :** M. le Maire rappelle que la municipalité a décidé, depuis le début du mandat, de mettre en place annuellement divers programmes d'entretiens et de rénovations avec un financement moyen de 20 000€ par programmes (éclairage public, chemins ruraux, camouflages des réseaux). Ainsi les rues Jaurès et Romarins ont vu leurs candélabres remplacés ainsi que l'avenue Guynemer. Tous les réseaux aériens de la place ont été camouflés et c'est le tour de l'avenue Jean Moulin de voir son réseau enterré pour la moitié de sa longueur avec les travaux en cours. La deuxième partie se fera en 2019. Les chemins ruraux sont maintenant entretenus par les Avant-monts. De ce fait, la municipalité a décidé de reporter l'enveloppe financière sur les rues du village. Ainsi, les rues Pagnol, Verlaine et Pasteur viennent d'être refaites à neuf. L'avenue Molière en direction d'Alignan a été refaite complètement. Il reste les plantations à réaliser et de la vigne serait envisagée. Du photovoltaïque en auto consommation a été implanté sur la Mairie, la cantine, l'école et la salle omnisports. Cet investissement est complètement autofinancé par les recettes générées. Les abords du stade ont été aménagés afin d'améliorer ce lieu devenu incontournable pour les fêtes. Il reste à finir l'espace de stationnement en 2019. Les vestiaires ont été complètement rénovés.

**Prévision des travaux à venir :** L'étage de la salle de la bergerie va voir sa réhabilitation démarrer en 2019 pour la création de 4 salles de réunion. Cela permettra aussi de réaliser des économies d'énergie dans la salle des fêtes en dessous très mal isolée. La mise en sécurité du carrefour dit de Coulobres au croisement de l'avenue Jean moulin et Pasteur et en cours d'étude et la réalisation se fera en 2019. Enfin une étude sur la réhabilitation de la place est lancée.

- **Informations de M. le Maire :** Suite à certaines rumeurs dans le village, il a tenu à informer qu'effectivement le Docteur Monique Teyssier quitte le Abeilhan pour s'implanter à la nouvelle maison médicale de Pouzolles et qu'elle a bien donné son congé à la mairie. Toutefois contrairement à ces rumeurs, ce n'est pas la municipalité qui « la met dehors », c'est sa propre décision que la mairie la respecte. Il est clair qu'elle pourra mieux développer sa patientèle dans une maison médicale que dans le village d'Abeilhan. Il est vrai aussi qu'après la libération du local du kiné, la Mairie n'a pas tenu à le lui louer comme elle le demandait. Mais, avec des impératifs d'accessibilité imposés aux communes, la municipalité a préféré rester maître de ce local. Toutefois, nous avons activé nos réseaux pour essayer de trouver un remplaçant.

Enfin, M. le Maire a tenu à informer les personnes présentes que la municipalité allait contester devant le tribunal administratif une délibération intercommunale qui va contre les intérêts d'Abeilhan, qui va contre vos intérêts. Comme vous le savez, l'état oblige les communes à transférer de plus en plus de

compétences aux intercommunalités. L'assainissement en fait partie et depuis le 01 janvier 2018.

C'est la Communauté de Communes des Avant-Monts qui gère désormais l'assainissement du village.

Sur ce point, votre commune fait figure de bon élève puisqu'elle transfère une gestion saine avec un tarif adapté à ses installations et surtout approprié à l'équilibre de la nouvelle gestion intercommunale. Les schémas directeurs sont faits, et les quelques travaux à prévoir sur les réseaux sont identifiés et intégrés dans le projet de réhabilitation de la station d'épuration. Ce projet de réhabilitation a été travaillé par votre municipalité de A à Z avant le transfert, avec un besoin en financement minime que l'excédent annuel dégagé par la gestion assume parfaitement. Il ne restait plus à la communauté de communes qu'à lancer les travaux. Administrativement la commune est à la pointe avec une cartographie des réseaux déjà effectuée. C'est le syndicat des eaux de la vallée de l'Hérault qui se charge des relevés, de la facturation, des encaissements et reverse les taxes assainissements à la communauté de communes. Autant dire qu'Abeilhan ne donne aucun travail administratif.

Autant le dire, il y a peu de communes sur le territoire des avant-monts dans notre cas.

Cette gestion que nous tenons rigoureusement depuis des années, a accumulé un excédent global conséquent qui n'est que le résultat d'une tarification légèrement surévaluée. Concrètement c'est votre argent, l'argent des usagers Abeilhanais du service assainissement qui a contribué à générer cet excédent global. Or, il s'avère que dans le cadre du transfert, la communauté de communes a imposé l'abandon de ces excédants pour la nouvelle régie d'assainissement intercommunale au nom de la solidarité. Donc que VOTRE excédent paiera les investissements d'autres communes moins vertueuses. Car « oui » certaines transfèrent même des déficits... Vos délégués communautaires abeilhanais, Françoise Rocheteau et Pierre-Jean Rougeot s'y sont donc opposés fermement d'autant plus que la loi les y autorise. Plusieurs communes s'y sont opposées aussi. Après de gros chantages, menaces et pressions, certains ont abandonné leurs excédents. Il n'est resté que 3 communes à lutter pour leurs intérêts. Pourtant nous avons proposé de jouer la carte de l'équité plutôt que celle de la solidarité en abondant financièrement au nouveau service intercommunal en fonction d'une clé de répartition équitable et acceptée de tous. Cela a été refusé, la solidarité étant la seule raison... Mais elle n'est pas une base légale. Après plusieurs mois d'achoppement sur ce sujet, le conseil communautaire a finalement décidé de lancer les travaux de la STEP, mais a aussi eu l'idée d'augmenter le tarif des usagers abeilhanais afin de récupérer l'excédent non transféré. Cette délibération a été toutefois acceptée de justesse (8 contre, 8 abstentions, 21 pour) dans la plus grande illégalité, car le grand principe d'une régie intercommunale est l'unité et l'égalité des usagers sur le territoire. **L'augmentation du tarif aux Abeilhanais est donc discriminatoire**.

M. le Maire tient tout de même à rappeler que s'il est délégué communautaire c'est pour travailler pour le territoire intercommunal, mais aussi, et avant tout, pour défendre les intérêts d'Abeilhan.

Mais quoi qu'il en soit, hormis ce problème, la décision de rejoindre la communauté des Avant-Monts reste une bonne décision.

Comme à chaque fois, la réunion c'est terminé autour d'un apéritif convivial.